





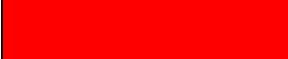


## Quelques explications sur la représentation cartographique

Les cartes géographiques reproduites sur ce site ont été établies à l'aide d'une macro SAS élaborée par Monsieur Markus Eichenberger. La nomenclature et la délimitation géospaciale des communes et des cantons résultent d'informations recueillies auprès de l'Office fédéral de la statistique (source des fonds de carte : OFS GEOSTAT / swisstopo, situation au 01.01.2015).

Sont reportées sur les cartes géographiques de la Suisse quelques estimations faites au niveau des communes ou des cantons. En déplaçant le curseur de l'ordinateur sur les cartes, apparaîtront à l'écran les noms des communes ou des cantons ainsi que les valeurs aux lieux concernés. En appuyant sur le curseur à l'emplacement d'un canton, des informations plus détaillées par commune peuvent être obtenues. Les communes et les cantons sont colorés sur les cartes. La couleur est attribuée en fonction de la valeur que prend la grandeur estimée au lieu concerné.

Sept couleurs au maximum sont utilisées pour montrer l'importance des valeurs de 2015 par rapport aux centiles<sup>1</sup> des valeurs pour l'ensemble des communes :

	valeur inférieure ou égale au 5 <sup>ème</sup> centile des valeurs des communes
	valeur comprise entre les 5 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> centiles des valeurs des communes
	valeur comprise entre les 20 <sup>ème</sup> et 40 <sup>ème</sup> centiles des valeurs des communes
	valeur comprise entre les 40 <sup>ème</sup> et 60 <sup>ème</sup> centiles des valeurs des communes
	valeur comprise entre les 60 <sup>ème</sup> et 80 <sup>ème</sup> centiles des valeurs des communes
	valeur comprise entre les 80 <sup>ème</sup> et 95 <sup>ème</sup> centiles des valeurs des communes
	valeur supérieure au 95 <sup>ème</sup> centile des valeurs des communes

Dans la représentation des variations des valeurs par rapport à 2015, la limite du centile de l'intervalle est parfois remplacée par zéro ou 0.25%, l'augmentation annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation entre 2005 et 2015 (moyenne annuelle d'après l'Office fédéral de la statistique). Ceci permet de faire ressortir les communes et les cantons avec un accroissement négatif (une diminution) des valeurs en termes nominaux ou réels.

---

<sup>1</sup> Les centiles divisent en 100 parties égales la suite des valeurs calculées au niveau des différentes communes et rangées par ordre croissant : 5% des communes ont une valeur inférieure au 5<sup>ème</sup> centile, 20% inférieure au 20<sup>ème</sup> centile, etc.